"Le Commissaire – une conscience"

PRESENTATION PAR LE DEUXIEME COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
THOMAS HAMMARBERG
A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE
10 AVRIL 2006

M. Le Président, MM. les autres membres distingués de cette honorable Assemblée,

Vous m'avez élu – et me voici. La transition avec le précédent Commissaire, Alvaro Gil-Robles, s'est effectuée dans une atmosphère des plus positives. Au cours des derniers mois, il est parvenu à finaliser plusieurs rapports – un rapport de mission sur la France, des rapports de suivi sur onze autres pays, un rapport annuel et un rapport de fin de mandat récapitulant ses expériences.

Il m'a également invité à l'accompagner dans sa dernière mission en Russie ; à Kazan, à l'occasion d'un important séminaire sur la tolérance pour lequel les cinq religions monothéistes étaient représentées ; à Grozny, où nous avons inspecté la prison de Chernokosovo, rencontré des représentants non-gouvernementaux et exprimé nos inquiétudes aux responsables locaux ; à Moscou, où nous avons rencontré des représentants du gouvernement, des organisations non-gouvernementales, les médias et le Patriarche de l'Eglise Orthodoxe russe.

Je suis reconnaissant envers Alvaro Gil-Robles pour son extraordinaire générosité pendant cette période de transition.

Vous m'avez élu – et je voudrais partager, avec vous, mon point de vue sur la possible contribution du Commissaire.

Tout d'abord, le Commissaire doit se concentrer sur la *mise en oeuvre*. Ceci est valable pour le travail des droits de l'Homme en général : le temps est venu de passer de la rhétorique à la réforme, à de vraies réformes. Nous avons des normes reconnues telles que la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Charte Sociale et plusieurs autres traités majeurs, notamment ceux qui protègent les droits des minorités. Nous disposons des arrêts de la Cour, des analyses et recommandations formulées par le Comité pour la prévention de la torture et par d'autres organes de contrôle. Nous disposons des rapports et recommandations de cette Assemblée.

Le Commissaire doit construire à partir de ces normes, rapports, décisions et recommandations. Il doit rechercher le dialogue avec tous les gouvernements dans le but d'encourager les changements nécessaires.

Bâtir une société basée sur les droits de l'Homme ne se fait pas du jour au lendemain. Cela demande une volonté politique, du soutien populaire et des ressources. Cela

demande une législation inspirée par les principes des droits de l'Homme : un appareil judiciaire compétent et exempt de toute corruption; des forces de police disciplinées ; un mécanisme de contrôle indépendant, par le biais d'un médiateur ou d'une institution de droits de l'Homme; une culture politique ouverte à la critique et prête à entreprendre des réformes.

Cela demande aussi des medias libres qui cherchent et publient des informations critiques ; un champs libre pour la communauté non-gouvernementale ; et enfin, des efforts concertés avec les écoles en faveur d'une éducation aux droits de l'Homme, pour que tous les élèves prennent connaissance de leurs droits et apprennent à respecter ceux des autres.

Certains pays ont examiné tous ces aspects de façon complète par un processus consultatif menant à un plan d'action national pour les droits de l'Homme, adopté par le parlement. Je m'intéresse à la poursuite de cette idée.

Deuxièmement, le Commissaire doit être le plus près possible des *réalités locales*. Il doit être en relation directe avec les autorités nationales. De même avec les législateurs – je suis impatient de travailler avec vous et avec vos collègues parlementaires. La coopération, fondamentale, avec les médiateurs et les institutions nationales de droits de l'Homme sera bien sûr poursuivie. Les organisations non-gouvernementales et les groupes de professionnels sont importants dans tout travail pour les droits de l'Homme. Ils apportent souvent des données essentielles et une énergie populaire pour amener une vraie réforme.

Troisièmement, le Commissaire doit *chercher à être impartial*. Il doit éviter une politisation négative et éviter de classer les gouvernements selon leurs performances en matière de droits de l'Homme. Bien sûr, la situation générale varie en fonction des pays mais personne n'est parfait et mon intention est d'assister *tous* les gouvernements dans la voie de l'amélioration.

Il est aussi important que le Commissaire soit prudent avec les faits et examine les informations des gouvernements, des ONG ou des médias – avant d'agir. Il doit être patient et écouter avec attention. Il doit chercher à donner des conseils constructifs.

Il est aussi important qu'il soit prêt à être critique quand cela est nécessaire. L'objectif de cette *critique* ne doit pas être de mettre à mal une réputation mais d'aider à définir les problèmes réels – afin qu'ils puissent être résolus. En d'autres termes, le Commissaire doit être une *conscience*.

Quatrièmement, le Commissaire *doit protéger l'indépendance de son institution tout cherchant à coopérer avec d'autres institutions*, actives dans les droits de l'Homme en Europe. Il ne doit recevoir d'instruction de personne mais doit faire cause commune avec plusieurs. Un partenaire est, sans aucun doute, l'Assemblée et ses Commissions, notamment celles en charge des questions liées aux droits de l'Homme. J'attends vos conseils et espère pouvoir vous présenter mes recommandations. J'ai l'intention de vous

soumettre mon rapport annuel sur mes actions ainsi que sur les problèmes apparus au cours de mes activités. J'espère qu'il sera possible, chaque année, d'avoir une discussion générale sur les droits de l'Homme au sein de l'Assemblée sur la base d'un tel rapport.

J'ai également l'intention de mettre en place une coopération étroite avec d'autres institutions du Conseil de l'Europe et notamment le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux et les organes conventionnels. Il est important que le Commissaire entretienne des relations constructives avec l'OSCE, l'Union européenne et les Nations Unies. Avec une coordination rationnelle entre tous les acteurs, nous pourrons avoir plus d'impact.

Vous m'avez élu – et il serait normal que je vous informe de la manière dont le bureau a planifié ses futures priorités. Voici ce que je peux en dire pour le moment :

- Nous allons continuer le programme de missions ; quatorze Etats membres doivent encore être visités.

- Nous allons aussi compléter le plan originel de réaliser un rapport de suivi pour chacun des pays dans lequel un rapport de visite a été réalisé.

- Nous allons continuer à soutenir les Médiateurs nationaux et régionaux ainsi que les institutions nationales des droits de l'Homme et organiser des réunions avec eux à intervalles réguliers.

- Nous avons l'intention de poursuivre les réunions avec les représentants des différentes religions – car nous considérons que le dialogue est essentiel et doit poursuivi d'une certaine manière.

- Nous allons contribuer activement à la campagne du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence à l'égard des enfants et promouvoir les droits des enfants lors des missions et autrement.

- Nous apporterons un soutien particulier au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées.

- Nous allons continuer à donner la priorité à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux droits des minorités et aux mesures efficaces dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie.

- Nous agirons comme "un chien de garde" afin de surveiller que les droits de l'Homme sont effectivement respectés dans la lutte contre le terrorisme.

Vous m'avez élu – et je ne serais pas franc avec vous si je ne mentionnais pas ma préoccupation quant aux ressources limitées de notre Bureau. Nous sommes actuellement quinze, si on inclut le personnel détaché et temporaire. Comparé à notre tâche, ce n'est même pas un budget négligeable, c'est un budget négligé.

Les Gouvernements sont actuellement plus généreux que par le passé dans le soutien de programmes de droits de l'Homme. Toutefois, mon espoir est que les Etats membres reverront *comment* ils allouent leurs contributions aux différentes structures internationales et régionales. Les programmes avec un fort potentiel devrait recevoir une attention prioritaire.

Nous, au Conseil de l'Europe, méritons plus.